

Le traité de non prolifération (TNP) ne sert à rien

En 1998 l'Inde fait exploser une bombe H, en 1999 le Pakistan fait exploser une bombe A, une contrebande de centrifugeuses et de fusée est révélée en 2003, mettant en cause le Pakistan (Quader Khan), la Corée du Nord et la Lybie. En 2006 la politique nucléaire de l'Iran fait la une de même que les essais Nord Coréens. Ajoutons que la communauté internationale a été surprise par l'ampleur du programme irakien révélé en 1990. Faut-il conclure que le TNP ne sert plus à rien?

Et d'abord qu'est ce que le TNP?¹

A l'initiative des USA et de l'URSS, ce traité a été signé le 1er juillet 1968. Il est entré en vigueur le 5 mars 1970 après signature par 40 états. D'une validité de 25 ans à l'origine il a été reconduit pour une durée illimitée en 1995. Un protocole additionnel (93+2) a été signé en 1997.

La France et la Chine n'ont adhéré qu'en 1992. Actuellement 187 états ont signé le TNP. Seuls Cuba, Israël, l'Inde et le Pakistan n'ont pas signé. La Corée du Nord s'en est retirée en 2003.

Le traité distingue deux types d'états, ceux qui ont la technologie des armes nucléaires et les autres.

En voici les éléments principaux

Les états nucléaires

Il s'agit actuellement des USA, de la Russie, de la Chine, de la France et du Royaume Uni, tous membres permanents du Conseil de Sécurité. Ils se sont engagés à:

1. ne transférer ni sous forme de matériel ni sous forme de connaissances des éléments susceptibles d'aider un autre état à acquérir une technologie nucléaire militaire.
2. Aider les états non nucléaires à acquérir une technologie nucléaire civile s'ils le désirent. Les états nucléaires doivent prévoir des restrictions et des contrôles tels que le point 1 soit assuré.
3. En 1995, afin d'obtenir la prolongation illimitée du traité, les états nucléaires se sont engagés à engager un véritable programme de désarmement nucléaire général et complet.
4. Les états dotés d'armements nucléaires se sont engagés à conclure rapidement un Traité d'interdiction totale des essais nucléaires, à ouvrir immédiatement des négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires (négociations dites Cut-Off) et à "aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer".
5. Les états dotés d'armes nucléaires ont accordé ou renouvelé des "garanties de sécurité" aux autres pays signataires (résolution 984 du Conseil de sécurité du 11 avril 1995). Il s'agit des garanties positives qui assurent que les pays nucléaires se porteront au secours des pays non nucléaires qui seraient menacés ou attaqués par des armes atomiques. Quant aux garanties négatives, sorte de Traité de non agression, elles marquent l'engagement des pays nucléaires de ne pas attaquer ou menacer d'attaquer des pays non nucléaires, signataires du TNP, avec leurs armes atomiques.
6. Les états dotés d'armes nucléaires ont accepté de mettre leurs installations nucléaires civiles sous le contrôle de l'AIEA

¹ Voir <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/non-proliferation-nucleaire-desarmement/traite-non-proliferation.shtml>

Les états non nucléaires

1. S'engagent à ne pas chercher à construire ni acquérir d'armes nucléaires.
2. Acceptent les contrôles et garanties pratiqués par l'AIEA

L'AIEA est chargée de contrôler l'usage pacifique des matières nucléaires dans les pays parties au traité qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires.

Concrètement, ce contrôle de l'AIEA s'exerce dans le cadre d'**accords de garanties** qu'elle passe avec les différents pays concernés.

Est-il possible de sortir du traité?

Chaque Partie, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, aura le droit de se retirer du Traité si elle décide que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet du présent Traité, ont compromis les intérêts suprêmes de son pays. Elle devra notifier ce retrait à toutes les autres Parties au Traité ainsi qu'au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avec un préavis de trois mois. Ladite notification devra contenir un exposé des événements extraordinaires que l'État en question considère comme ayant compromis ses intérêts suprêmes.

Un état sortant du TNP se verra, bien entendu, dénier la possibilité de toute aide des états signataires dans les domaines nucléaires. De plus il perd la garantie de protection en cas d'attaque nucléaire d'un autre pays. Ainsi, aussi longtemps qu'il reste dans le traité, l'Iran est protégé, en principe, contre toute attaque nucléaire d'Israël. Est-ce pour cela qu'il s'entête à rester dans le traité?

Les acquis du traité

Même s'il connaît actuellement des difficultés avec la Corée du Nord, et, surtout, avec l'Iran, depuis 1990 le nombre de pays qui auraient pu développer un armement nucléaire a diminué : l'Afrique du Sud a démantelé son programme nucléaire militaire et rejoint le TNP ainsi que l'Argentine et le Brésil. Au moment de la fin de l'URSS, seule la Russie a hérité du statut de puissance nucléaire. Enfin les cinq puissances nucléaires ont procédé à un important désarmement quantitatif sinon qualitatif. Sans le TNP et l'AIEA la situation aurait été bien pire, sans aucun doute.

Un traité inégalitaire est-il durable?

Comment justifier, à long terme que, parmi les signataires du traité, seuls les 5 "Grands" continuent à avoir le monopole légal de l'armement atomique ? En fait, des non-signataires, Inde, Pakistan, Israël ont réussi à développer, non seulement leur armement atomique, mais, aussi, leur nucléaire civil, démontrant ainsi les limites du caractère dissuasif du traité. En dehors d'un embargo bien peu dissuasif sur les matériels et les technologies nucléaires, quels sont les moyens dont dispose la communauté internationale pour empêcher les Etats signataires de développer un programme militaire plus ou moins secret ? Les Etats-Unis sont-ils seuls qualifiés pour juger et punir ?

En signant le TNP, les grandes puissances s'étaient engagées à désarmer. Même si elles ont accepté de réduire quantitativement leur (sur)armement, aucune n'a pris d'engagement qualitatif, aucune n'a décidé de renoncer à tout armement, même à terme. Chacune pense que c'est prendre un trop grand risque que de désarmer unilatéralement. Malheureusement, on peut rester sceptique sur l'efficacité des déclarations en faveur de ce désarmement par l'ancien secrétaire d'Etat Schultz et d'autres éminentes personnalités américaines.

Le Traité sur l'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICE) a été signé par 155 états, ratifié par 55 mais pas par les USA, la Chine et la Russie. Il doit être ratifié par 44 états spécifiquement désignés; seuls 26 de ces 44 ont signé, parmi lesquels la France et la Grande Bretagne.

La plupart (sinon tous) des Etats intéressés par un armement nucléaire recherchent uniquement un

effet de dissuasion. Nombreux sont ceux qui ont estimé que si Saddam Hussein avait possédé l'arme atomique il n'aurait pas été attaqué. Il est tentant pour certains de tirer les conséquences d'une telle analyse.

Les zones problématiques

Certaines zones de tension présente et potentielle pourraient amener certains états à désirer s'affranchir des contraintes du TNP. Les zones les plus évidentes sont le Moyen Orient et l'Extrême Orient.

Au Moyen Orient on voit bien que l'Iran pris entre un Pakistan sunnite et Israël envisage de s'armer, même si on ne comprend pas bien pourquoi il ne se retire pas du traité. Si l'Iran finit par devenir puissance nucléaire il est bien probable que l'Arabie saoudite et même l'Égypte souhaiteront en faire autant.

En Extrême Orient, face à une Chine de plus en plus dominatrice, le Japon doit faire confiance au parapluie américain. Il en est de même, au moins implicitement, de Taiwan. Un jour ou l'autre, ouvertement ou secrètement ces deux pays ne seront ils pas tenté de s'équiper?

Dans les deux cas la phase préliminaire risque d'être extrêmement tendue.

Proposition pour un nouveau traité basé sur la transparence et le contrôle

Il est peut être temps de redéfinir la philosophie même du TNP. Les principes de transparence et de contrôle qui ont présidé à l'élaboration du Plan Baruch sous l'influence des scientifiques réunis dans le Bulletin of Atomic Scientists, peuvent servir de référence, tout en prenant acte de la multiplication des Etats disposant de la technologie nucléaire militaire.

C'est ainsi qu'un nouveau traité pourrait :

- accepter le droit pour tout Etat signataire de développer un armement nucléaire "dissuasif" ;
- interdire les armes "prêtes à l'emploi" : sous-marins lanceurs d'engins, avions en vol et satellites armés de bombes nucléaires, missiles équipés d'une tête nucléaire ;
- prévoir le stockage des têtes nucléaires en des lieux spécifiques sous contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique(AIEA) ;
- imposer l'inspection de tous les sites nucléaires militaires par les inspecteurs de l'AIEA ;
- mettre fin au secret nucléaire militaire ;
- interdire les armes de première frappe permettant, par leur précision et leur puissance de pénétration, de cibler particulièrement les armements nucléaires d'un éventuel adversaire ;
- donner la possibilité à un Etat s'estimant menacé de recourir à l'état de sauvegarde lui permettant, après un délai à fixer et pendant une période délimitée, de mettre ses forces nucléaires en état d'alerte.

De la sorte, chaque Etat, qui se sentirait éventuellement menacé, pourrait recourir à la dissuasion atomique en cas de menace vitale, avec un préavis suffisant pour laisser la diplomatie agir. Les 5 Grands pourraient accepter une limitation de l'usage de leur arsenal atomique en échange d'une limitation importante des risques de la prolifération. La surveillance exercée par les inspecteurs de l'IAEA pourrait aussi être très dissuasive vis-à-vis des détournements par des organisations terroristes.

La relative pacification des relations entre les Grands aussi bien qu'entre des Etats comme le Pakistan et l'Inde, de même que l'inquiétude soulevée par la perspective d'une prolifération incontrôlée, offre une occasion unique de remettre à plat le Traité de non-prolifération.

